

## Où jeter mes déchets ?

PRODUITS

OÙ LES JETER ?



Épluchures fruits  
et légumes

Compostage  
Poubelle



Médicaments

Pharmacie



Huiles et graisses

Déchetterie



Substances  
chimiques

Déchetterie



**Objets solides :**  
mégots de cigarettes,  
couches, lingettes,  
protections hygiéniques,  
cotons tiges, lames de  
rasoir, rouleaux de  
papier toilette...

Poubelle

## Astuce

Équipez vos éviers, lavabos, baignoires et douches d'une petite grille amovible qui permet de filtrer vos restes d'aliments, cheveux ou déchets. Peu onéreuse, elle permet d'éviter que vos évacuations se bouchent, mais surtout que ces résidus se retrouvent dans les installations d'assainissement, avec le risque que cela représente pour le milieu naturel.

# LE SPANC

## VIDANGE VOTRE DISPOSITIF ET VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS TRAVAUX



Je prends RDV :  
04 26 24 93 50

## Vous envisagez des travaux sur votre installation ?

Dans le cadre de travaux neufs ou de réhabilitation de votre dispositif de traitement, **vous devez obligatoirement contacter le SPANC** pour qu'il valide votre projet et ensuite contrôle la conformité des travaux réalisés.

Retrouvez tous nos formulaires en téléchargement sur notre site internet.

**ROANNAISE DE L'EAU**  
contact@roannaise-de-leau.fr  
63, rue Jean Jaurès - CS 30215  
42313 ROANNE CEDEX

[www.roannaise-de-leau.fr](http://www.roannaise-de-leau.fr)

L'eau, notre métier



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

# VIDANGE FOSSE TOUTES EAUX FOSSE SEPTIQUE



Roannaise de l'Eau intervient sur la compétence  
Assainissement pour le compte de

**roannais**  
AGGLOMERATION  
COMMUNAUTÉ CLAVIERIS

# SERVICE DE VIDANGE DE VOTRE FOSSE

Pour maintenir le bon fonctionnement de votre système d'assainissement individuel et augmenter sa durée de vie, un entretien régulier de votre fosse est nécessaire. Le milieu naturel sera ainsi préservé.

## Bien entretenir ma fosse

Il est essentiel de réaliser vous-même un entretien régulier de votre fosse. Voici nos conseils :

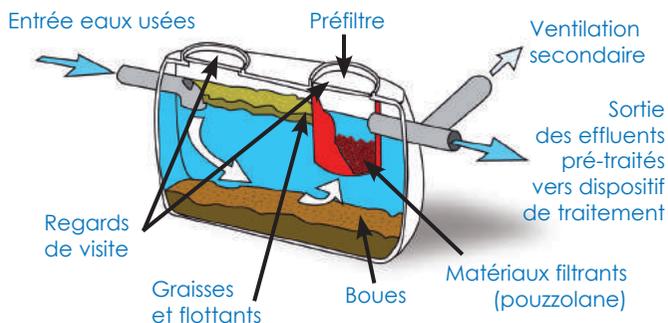


Schéma fosse septique ou fosse toutes eaux

- **Le bac à graisses :** Pour éviter le colmatage des canalisations, le bac à graisses doit être nettoyé 2 à 3 fois par an en enlevant les graisses et flottants formés en surface.  
Les graisses retirées doivent être égouttées avant de les évacuer aux ordures ménagères dans un sac étanche et résistant.  
Si la couche de graisse est trop importante, il faut procéder à la vidange de l'ouvrage.
- **Le préfiltre :** Placé en sortie de fosse, le préfiltre permet de retenir les matières en suspension et d'éviter le colmatage du système. Il doit être nettoyé 2 fois par an : retirer et nettoyer le filtre et les matériaux filtrants au jet d'eau.

## Le service de vidange

La vidange de votre fosse doit être effectuée par une entreprise agréée. Le Service d'Assainissement Non Collectif (SPANC) propose ce service :

- **l'entretien courant**  
Fréquence des vidanges selon l'installation :
  - fosses toutes eaux : tous les 6-8 ans
  - microstations : tous les 1-2 ans (sauf exception)
- **l'entretien d'urgence 24h/24, 7j/7**  
Situations résultant souvent d'un défaut d'entretien : le coût de cette visite est majoré car elle nécessite un déplacement spécifique et rapide.

### ATTENTION

**Si vous constatez l'entraînement des boues, la vidange devra être réalisée immédiatement.**

Des vidanges trop espacées dans le temps peuvent engendrer le transfert des boues sur le dispositif de traitement (épandage ou filtres).

Cela provoquera son colmatage et la nécessité de réaliser des travaux onéreux.

Après la vidange, une petite fraction des boues est laissée en place et le niveau d'eau doit être rétabli : il faut alors remplir la fosse à l'eau claire.

Les matières de vidange sont prises en charge à la station d'épuration à Roanne.  
Roannaise de l'Eau assure un traitement des matières respectueux de l'environnement, selon une filière réglementaire, avec traçabilité.



## Comment bénéficier de notre service vidange ?

Pour bénéficier de notre service, il suffit de nous retourner le bon de commande disponible :

- **Sur notre site internet :** [www.roannaise-de-leau.fr](http://www.roannaise-de-leau.fr)  
> Mes démarches > Demandes et déclarations
- **En contactant le SPANC de Roannaise de l'Eau :**  
Téléphone : 04 26 24 93 50  
Email : [contact@roannaise-de-leau.fr](mailto:contact@roannaise-de-leau.fr)

## TARIFS REDUITS

Roannaise de l'Eau vous permet de bénéficier d'un tarif de groupe. L'économie réalisée est au minimum de 30 à 40% par rapport à une demande individuelle.

Exemple de coût pour l'entretien courant d'une fosse toutes eaux de 3 m<sup>3</sup> et un bac à graisses de 500 L : 275,55 € TTC (tarifs 2019).